

QUI ?

Sous la responsabilité de la Directrice, garante du projet des personnes, intervient une équipe pluridisciplinaire composée comme suit :

- ✦ Médecin Coordonnateur
- ✦ Psychologue
- ✦ Infirmier Coordonnateur
- ✦ Psychomotricien
- ✦ Ergothérapeute
- ✦ Assistant Social
- ✦ Educateur Spécialisé
- ✦ Aide Médico-Psychologique
- ✦ Secrétaire
- ✦ Comptable

Ces professionnels interviennent sur le lieu de vie de la personne, au service ou à l'extérieur, en individuel ou en collectif.



Le SAMSAH 24 APF est géré par l'Association des Paralysés de France

« Mouvement national de personnes handicapées et valides au service des personnes en situation de handicap.

Rassemble les personnes handicapées et leur famille, les rend actrices de l'amélioration de leurs conditions de vie et défend leurs droits.

Apporte un soutien et une aide personnalisée pour que les personnes handicapées acquièrent la plus grande autonomie possible, dans un lieu de vie librement choisi.

Favorise la création d'établissements, de structures et de services adaptés au handicap **des enfants, des adolescents et des adultes.** »

Le Service est financé par :



S **SERVICE**
A **d'** **ACCOMPAGNEMENT**
M **MEDICO**
S **SOCIAL**
A **pour** **ADULTES**
H **HANDICAPES**

24 APF

Favorise :

Le libre choix du parcours de vie à domicile
L'autonomie
La vie sociale

POUR QUI ?

30 personnes adultes vivant ou souhaitant vivre à domicile sur l'ensemble du département de la Dordogne, en situation de handicap moteur, avec ou sans troubles associés.

POUR QUOI ?

- ★ **Accompagner la personne dans l'élaboration et la réalisation de son projet personnel en favorisant :**
 - Son autonomie, son épanouissement,
 - Sa citoyenneté et sa participation à la vie sociale,
 - Le maintien et la restauration des liens avec son environnement, sa famille,
 - L'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.
- ★ **Identifier avec la personne et ses proches, ses besoins spécifiques pour y apporter des réponses adaptées.**
- ★ **Assurer la coordination des soins médicaux et paramédicaux.**

Mettre en place les aides humaines et techniques

Développer l'autonomie

Favoriser l'accès aux droits

Apaiser les craintes

Prévenir et accompagner les évolutions

Optimiser la communication

Favoriser la vie sociale et proposer des projets d'activités

Concourir à l'expression des choix

Améliorer l'estime de soi

Aménager l'environnement, le logement, le véhicule

Mobiliser les moyens de compensation

COMMENT FAIRE ?

Pour le temps de l'accompagnement, une orientation SAMSAH (*) délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) est nécessaire.

(*) Bien spécifier « SAMSASH 24 APF » dans le formulaire de demande à la MDPH

Le SAMSASH 24 APF peut renseigner sur les démarches à effectuer.

POUR NOUS CONTACTER :

05.53.02.49.90

Le **SAMSASH 24 APF** favorise la cohérence des actions menées auprès de la personne,

EN COORDINATION AVEC :

Entourage familial, amical.
Partenaires médicaux, paramédicaux.
Réseau d'aide à la personne...

